

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7299780301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7299780301>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 août 2022** sur **Actu.fr - Terra**
Pour le département : **29 - FINISTERE**

KCM

Société à responsabilité limitée

transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 20 000 euros

Siège social : 2, rue du Kérou - 29360 CLOHARS
CARNOET

822 508 974 RCS QUIMPER

Aux termes de décisions en date du 30/06/2022,
l'associée unique a décidé à compter de cette date :

- de transformer la société en société par actions
simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle,
l'associée unique a adopté le texte des statuts qui régiront
désormais la société. La dénomination sociale de la
Société, sa durée, son siège social et son capital social ne
sont pas modifiés.

L'associée unique a pris acte de la fin des mandats de
gérants de MM. Charles LE BAUD et Damien
GUILLEMOTO à compter du 30/06/2022. Sous sa
nouvelle forme, à compter de cette date, la société sera
dirigée par un président nommé pour une durée illimitée :
la société HOLDING NAECO, société par actions
simplifiée au capital de 1 128 100 euros, dont le siège
social est situé 22, rue de l'Oppidum – 56340 CARNAC,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de LORIENT sous le numéro 893 087 858.

Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de
participer aux décisions collectives, personnellement ou
par mandataire, sur justification de son identité et dès lors
que ses actions sont inscrites en compte au jour de la
décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est
proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.
Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : lorsque la société ne comporte qu'un associé,
la cession ou la transmission d'actions est libre. Lorsque
la société est pluripersonnelle, la cession de titres de

capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise à l'agrément préalable donné par l'assemblée générale de la société statuant à titre extraordinaire.

- de modifier l'objet social de la société comme suit : l'acquisition et l'exploitation d'un immeuble à usage d'hôtel, bar, licence IV, crêperie ; accessoirement la location de salles pour des séminaires ou toutes autres utilisations ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Pour avis-Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

